

Guide de conception pour les terminaux de croisière

Termes de référence

1- Contexte – définition du problème

Ces 25 dernières années, le tourisme de croisière a été l'un des secteurs de développement les plus rapides de l'industrie touristique. Depuis 1980, cette branche enregistre une croissance annuelle moyenne du nombre de passagers de 8% par an. Cette dynamique devrait se maintenir dans le futur.

Cette croissance rapide se traduit concrètement dans l'importance du nombre des bateaux, des lignes et des compagnies de croisière.

On peut constater aussi bien l'accroissement du nombre de petites unités, qui offrent un haut niveau de service, que le développement très important des grosses unités dont la taille moyenne augmente également.

De nouveaux bateaux de croisière sont construits, entre 100 000 t et 150 000 t, avec une capacité dépassant les 3000 passagers.

L'année 2004 a vu le lancement du plus important des navires de ligne, le célèbre Queen Mary II, transportant de l'ordre de 3000 passagers et plus de 1000 membres d'équipage.

Cependant qu'en 2006, il était surclassé en taille par le nouveau «Freedom of the Seas» de la compagnie RCI : 158 000 t, 339 m de long, 56 m de large, tirant d'eau de 8,5 m, naviguant à 21 nœuds avec une capacité de 4370 passagers.

Parallèlement, la multiplication des actes de terrorisme combinée à ce développement de l'industrie de la croisière a inévitablement conduit à une attention accrue sur les questions de sûreté.

L'Organisation Maritime Internationale a publié des règles de sûreté pour prévenir ces crimes (Code de sûreté international des navires et des installations portuaires, Chapitre XI-2 SOLAS 74), qui concernent très directement la conception et la réalisation des terminaux de croisières et des aires portuaires qui leur sont liées.

Dans ce marché en rapide évolution, il est fondamental que le développement portuaire puisse être planifié avec une grande attention, avec des terminaux de croisières et des équipements à quai spécifiques et modernisés.

2- Objectifs de l'étude

L'étude devra permettre d'établir « l'état de l'art » relatif aux besoins des bateaux de croisière modernes. Elle devra en particulier identifier et faire ressortir ceux relatifs aux interfaces entre le bateau et le port et dégager le périmètre des équipements et services portuaires concernés par ce type de trafic.

Sur cette base, l'étude devra formaliser des directives techniques pour les principaux aspects relevant des sujets mentionnés précédemment (incluant la conception fonctionnelle), en faisant ressortir les besoins de flexibilité dans la conception pour permettre l'adaptation du terminal aux différents besoins potentiels des compagnies de croisière.

3- Rapports précédents à prendre en compte

Aucun rapport spécifique n'a été déjà produit par l'AIPCN, mais certains rapports devront être analysés comme celui relatif aux installations portuaires pour les ferrys. Guide pratique « rapport PTC2 du GT11 de MarCom (1995) ».

4- Sujets à traiter

Conception fonctionnelle des terminaux et équipements de croisière (terminaux tête de ligne et terminaux de transit, nouveau terminaux et modernisation des existants). Caractéristiques dans la conception des bateaux de croisière modernes. Sujets liés à la sûreté portuaire. Accent particulier sur les aspects liés à la logistique portuaire (due à la présence d'un nombre important de passagers) et à l'alimentation en énergie des bateaux de croisière.

5- Méthode d'approche

- phase d'audit préliminaire, impliquant les compagnies de croisière (afin de dégager les principaux objectifs) et les concepteurs de terminaux de croisière (pour apprécier comment il est possible d'y répondre)
- organisation d'une ou deux visites techniques sur des terminaux de croisière modernes (à l'occasion de réunions du groupe de travail)
- confrontation des expériences, des règles et réglementations, des meilleures pratiques
- établissement d'un premier rapport
- construction d'une base de données des cas étudiés

6- Rendu final proposé du groupe de travail

Rapport technique proposant des directives pour la conception fonctionnelle des terminaux de croisière et de leurs équipements portuaires.

7- Spécialités recherchées pour les membres du groupe de travail

Concepteurs de bateaux de croisière, directeurs de ligne de croisière, directeurs d'autorité portuaire, directeurs d'installations portuaires, concepteurs de terminaux portuaires, experts en sûreté portuaire. Des membres d'ICOMIA et de

RECCOM devraient aussi y participer.

8- Intérêt pour les pays en voie de développement

Le rapport technique pourrait avoir un grand intérêt pour les pays en développement avec une capacité d'attraction touristique significative. Aujourd'hui, les compagnies de croisière focalisent de plus en plus leur attention sur les sites touristiques et historiques de ces pays.